

THÈME

- Le schéma initial comme moyen de passer d'une logique de l'offre à une logique de la demande dans le domaine de la formation.

L'ESSENTIEL

- Une longue présentation des principes du schéma directeur et des concertations qui ont eu lieu (Le ministère a consulté les rectorats. Mais cela reste une consultation très institutionnelle)
- Mise en place d'un nouvel organe : le Conseil Académique de Formation
- Volonté d'entendre les besoins exprimés par les personnels
- Volonté de développer une formation certifiante ou « diplomante » pour reconnaître le développement personnel et favoriser la mobilité

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le fait que partir de la demande est positif mais le premier point du schéma directeur porte sur une culture commune, la déontologie, la place de fonctionnaire. Cela met tout de même les besoins de l'institution en avant.
- Le fait que pour entendre les personnels, il aurait été bon de consulter à un autre niveau. Le faire à travers le rendez-vous de carrière peut permettre de sortir enfin du positif du PPCR
- Le fait que pour que la formation fonctionne, il faut que les personnels aient du temps, que la formation soit de qualité et soit consenti.
- Les difficultés des enseignants du premier degré à partir en formation et à ne pas subir des formations subies et visant à formater

L'AVIS DU SNALC

Le schéma directeur de la formation continue est bouclé. Mais les échanges ont permis de montrer comment la formation doit être vécue sur le terrain.

Pour le SNALC, mais ces idées font l'unanimité, la formation ne peut marcher que si elle fait sens et est consentie. Il faut donc que les personnels aient la possibilité d'être remplacés et que l'institution oublie l'idée de former sur les temps de vacances. Evitons de charger la mule. Il faut aussi que le ministère s'arme d'outils permettant de prendre en compte les demandes exprimées par les collègues et cesse d'imposer des formations, notamment dans le premier degré.

Enfin, l'idée de formations certifiantes et « diplomantes » est intéressante. Mais le ministère réfléchit à une forme de valorisation. Pour le SNALC, si ce type de formations permet des évolutions de carrière ou une mobilité, c'est une bonne chose. S'il entre en ligne de compte dans la revalorisation des enseignants ou s'il conditionne l'accès à des postes spécifiques qui seraient en nombre croissant, cela devient un danger.